

Suspendu dans le cadre d'une enquête judiciaire

Un enseignant du lycée Napoléon, à L'Aigle, a été suspendu quatre mois par l'Éducation nationale. Un rassemblement a eu lieu pour le soutenir, vendredi, bien que le motif soit inconnu.

Faits divers

Un enseignant du lycée Napoléon, à L'Aigle, est suspendu pendant quatre mois. La décision a été prise par l'Éducation nationale dans le cadre d'une enquête judiciaire en cours. L'annonce a d'abord fait un tollé auprès de ses collègues de l'établissement. Un rassemblement de soutien a eu lieu vendredi, de 8 h à 8 h 30, devant le lycée. Dans un communiqué de presse, des organisateurs indiquent qu'une cinquantaine de personnes y a participé, « **majoritairement des collègues, mais aussi des élus et des membres du milieu syndical et présidents de clubs** ».

Selon les participants à ce rassemblement, la suspension de cet enseignant aurait un lien avec l'association, extérieure au lycée, dont il est le président. Un membre de cette association aurait « **publié sur son compte Facebook personnel un contenu à caractère pornographique. En tant que président de l'association et donc que personne morale, sa responsabilité pénale se trouve impliquée dans l'affaire** », peut-on lire dans le communiqué.

« Le temps d'y voir plus clair »

Seulement, deux sources contactées par *Ouest-France* assurent que cette suspension n'a « **rien à voir** » avec l'hypothèse soulevée par les manifestants. De son côté, le rectorat assure en effet que : « **Cet enseignant a été suspendu par l'Éducation nationale pendant quatre mois afin de protéger le personnel, dans le cadre d'une enquête judiciaire et non pas administrative, le temps d'y voir plus clair.** » Une source proche du dossier confirme qu'une enquête judiciaire est en cours, mais nous en ignorons, pour l'heure, le motif.

La FSU 61 déplore néanmoins « **le manque de transparence dans cette suspension. On revendique d'avoir les motifs de la décision pour la comprendre et éviter toute méfiance entre le personnel et l'administration** », communique Éric Allouard, secrétaire départemental du syndicat. Ce à quoi le rectorat répond : « **On n'a pas à donner le motif. La personne est noti-**

fiée de sa suspension, mais légalement nous ne pouvons pas en informer ses collègues. »

Romain LE BRIS.



Plusieurs personnes se sont réunies devant le lycée Napoléon pour soutenir cet enseignant. Mais le motif de la suspension dénoncée par ces participants est contredit par plusieurs sources. transmise par un participant au rassemblement